EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 06/10/2023, s'est réuni au Théatre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION COMPETENCE MOBILITE : RAPPORTS D'ACTIVITE 2022 DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC

Date d'affichage de la	Date d'affichage de la	Secrétaire de séance
<u>convocation</u>	<u>délibération</u>	BREARD Jean-Claude
06/10/2023	19/10/2023	

Etaient présents : 116

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (140)

Absent(s) représenté(s) : 16

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURSALI Karim a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
DE LAURENS Benoît a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BERMANN Clara
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à DUMOULIN Pierre-Yves
LEFRANC Christophe a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à DEBUISSER Michèle
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
MULLER Guy a donné pouvoir à LONGEAULT François
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

SMAANI Aline a donné pouvoir à PELATAN Gaëlle

Absent(s) non représenté(s) : 1

DIOP Dieynaba

Absent(s) non excusé(s): 7

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BOUDET Maurice, BRUSSEAUX Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, PIERRET Dominique, RIPART Jean-Marie

EXPOSÉ

En application de l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, l'ensemble des rapports d'activité transmis par les concessionnaires sur la compétence mobilité au titre de l'exercice clos 2022 a été soumis à la commission consultative des services publics locaux.

La gestion déléguée couvre quatre contrats de concession de service public :

- Deux contrats (parkings Poissy Hôtel-de-Ville et Achères) sont de longue durée (43 et 30 ans), parce qu'ils intègrent la construction des ouvrages, en sus de leur gestion. Respectivement, ils prendront fin en 2034 et 2047. Ils ont été conclus avec l'opérateur INDIGO (Indigo Stationnement SB pour le parking d'Achères et Indigo Park Gestion pour le parking Hôtel de Ville de Poissy),
- Le contrat d'exploitation des 3 parkings de Conflans-Sainte-Honorine attribué à la Société Indigo a pris fin au 31 décembre 2022. Il a été remplacé par un marché public à compter de 2023,
- Le contrat d'exploitation des parkings de Mantes-la-Jolie (Cœur de Mantes, Hôtel de Ville, Normandie, Brieussel et Vieux Pilori) a été attribué à la Société Interparking pour une durée de 4 ans et 1 mois, soit jusqu'au 30 août 2025.

Le contrat de concession de service public pour la gestion de la gare routière de Mantes-en-Yvelines et du local conducteur en pôle gare de Rosny-sur-Seine, conclu avec la société RATP Développement, est entré en vigueur au 1er janvier 2020 pour une durée de six ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025. Il a essentiellement pour objet la coordination des mouvements de cars et de bus, l'entretien des quais et du mobilier urbain, ainsi que l'information et l'accueil du public.

Concernant l'exploitation des parkings, l'année 2022 permet de constater globalement un maintien ou une augmentation des recettes mais aussi des charges, du fait du renforcement des actions commerciales et de l'entretien des parcs préalablement au passage de la Commission communale de sécurité. Globalement, le nombre d'abonnés dans les parkings reste faible et stable par rapport à 2021. Concernant le parking d'Achères et les parkings de Conflans-Sainte-Honorine, le nombre d'entrées visiteurs a retrouvé son niveau d'avant COVID. Au contraire, concernant le parking de Poissy et les parkings de Mantes-la-Jolie, le nombre d'entrées visiteurs est similaire à celui de 2021 et reste faible.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de prendre acte des rapports d'activité 2022 des concessionnaires de service public de la Communauté urbaine sur la compétence mobilité.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-3 et L. 1413-1,

VU le code de la commande publique et notamment son article L. 3131-5,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU les rapports d'activité 2022 établis par les concessionnaires de service public pour l'exploitation des parkings Hôtel-de-Ville de Poissy, d'Achères, de Conflans-Sainte-Honorine et de Mantes-la-Jolie (Cœur de Mantes, Hôtel de Ville, Normandie, Brieussel et Vieux Pilori) sur la compétence parcs et aires de stationnement,

VU le rapport d'activité 2022 établi par le concessionnaire de service public pour l'exploitation de la gare routière de Mantes-en-Yvelines et du local conducteur en pôle gare de Rosny-sur-Seine sur la compétence voirie,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux réunie le 9 octobre 2022,

VU l'avis prend en compte émis par la Commission 3 - COM3 Aménagement du territoire le 03 octobre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE des rapports d'activité 2022 des concessionnaires de service public de la Communauté urbaine sur la compétence mobilité, établi pour les contrats suivants :

- délégation du service public pour la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement à l'Hôtel de Ville à Poissy,
- délégation du service public pour l'exploitation de 3 parcs en ouvrage et remise en état des parcs relais à Conflans-Sainte-Honorine,
- délégation du service public pour l'exploitation de 5 parcs en ouvrage à Mantes-la-Jolie,
- délégation du service public pour la gestion de la gare routière de Mantes-en-Yvelines et du local conducteur en pôle gare de Rosny-sur-Seine,
- délégation du service public pour la construction d'un parc relais et gestion du stationnement sur voirie et en ouvrage à Achères.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 19/10/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 18/10/2023

Exécutoire le : 19/10/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME, Aubergenville, le 12 octobre 2023

Le Préside

SCU Cécile